

Mémoire sur
« Les communications entre la Ville et les jeunes »

présenté par Guillaume Blouin-Beaudoin, le 20 octobre 2010

Êtes-vous en communication avec la Ville ?

Je participe souvent à la période de questions des citoyens au conseil municipal pour y faire des propositions et pour les faire progresser à travers le processus législatif afin d'améliorer ma Ville.

La communication est un processus impliquant un émetteur (citoyen), un message (une proposition) et un récepteur (le conseil municipal). La réciprocité est aussi vraie quand le conseil municipal est émetteur du message et le citoyen récepteur.

Certes l'émetteur doit parler un langage compris par le récepteur : j'ai tenté d'apprendre le processus législatif et le langage politicien. J'ai même cité, en plein conseil municipal, le 2^e paragraphe de l'article 32 du règlement 06-051 (Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal) :

« un conseiller peut toujours déposer un avis de motion, soit lors de l'assemblée, soit à tout autre moment, au bureau du greffier. Le comité exécutif doit inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil tout avis de motion ainsi reçu plus de 15 jours avant la tenue de l'assemblée. »

Malheureusement, malgré des tentatives répétées, aucune des propositions que j'y ai fait n'a cheminé vers leur concrétisation.

Qu'est-ce qui vous interpelle en tant que jeunes citoyens ?

Plusieurs sujets m'interpellent selon la conjoncture : je crois que notre ville ne s'améliorera qu'avec l'apport et les propositions des citoyens. Et les citoyens, contrairement à la politique partisane, peuvent être nuancés et même appuyer le conseil ou le maire si une proposition leur paraît bonne.

Si on veut voir la ville s'améliorer exponentiellement, on a avantage valoriser la participation et rechercher, voire expérimenter et valoriser, les meilleurs processus de participation. D'exprimer son discernement est non-seulement un droit, mais une responsabilité pour améliorer notre ville ; le discernement éclairé du plus grand nombre donnera toujours des meilleurs résultats que celui d'un seul.

Pour moi c'est pas ça le Québec moderne, j'veux une démocratie mieux qu'à Berne.

Avez-vous accès aux informations et aux services qui vous intéressent ?

J'ai proposé à plusieurs reprises l'affichage du calendrier des consultations publiques sur la voie publique ; quiconque va au greffe consulter les documents déposés par les citoyens lors de conseils municipaux (2008) y trouvera la copie-conforme de la copie-conforme de la copie-conforme de la motion que j'ai déposé encore et encore et encore sur l'affichage du calendrier des consultations publiques sur la voie publique.

J'ai participé à une simulation du conseil municipal et la réponse des autres jeunes fut très favorable à cette proposition.

Moi j'ai peut-être connaissance d'où aller rechercher l'information, et on pourrait mieux centraliser le calendrier (inclure les assemblées de la STM par exemple) ; on doit toujours chercher à l'améliorer. Mais pour ceux qui ne savent que l'information existe et où elle existe, ça peut être compliqué.

Une démarche sincère de valorisation de la participation, pour être efficace, commande que l'institution fasse le premier pas vers le citoyen. Internet est un moyen de communication qui implique un intérêt avant la réception de l'information ; la publication dans un journal quotidien coûte cher, n'est disponible qu'un jour et le public est réduit au lectorat de tel ou tel journal ; publier sur la voie publique, sur les colonnes Maurices qui nous appartiennent, assure le meilleur taux de réception de l'information pour un coût faible ; publiciser dans les abribus créerait des discussions entre voisins et générerait des meilleures solutions.

Avez-vous le sentiment de pouvoir faire connaître votre point de vue aux élus et d'exercer une réelle participation en tant que jeunes citoyens ?

Je communique mon point de vue à la période de questions des citoyens du conseil municipal. J'essaie même d'engager les élus dans une démarche de participation réelle en y faisant des propositions. Souvent j'ai l'impression de travailler en vain et que les conseillers échouent le test d'une démocratie du 21^e siècle : la possibilité et facilité avec laquelle un citoyen peut faire une proposition afin d'améliorer sa communauté.

La responsabilité de faire une proposition comme citoyen progresse :

29 novembre 2005 :

Procès-verbal adopté à l'unanimité qui reconnaît le dépôt d'une motion par un citoyen.

11 novembre 2007, 28 avril 2008 :

Consentement au dépôt de motion (par Guillaume Blouin-Beaudoin) octroyé par la présidence du conseil.

15 juin 2009 :

Suite à une proposition de Joseph Moreau, réponse du président « On l'a pas vu personne votre proposition, on pourrait peut-être la lire » et « On va se comprendre, il n'est pas question M.Moreau de ne pas l'accepter, au contraire. Mais pour l'accepter faut la connaître. »

Toutefois, cette responsabilité peut régresser et les décisions de la présidence d'interdire l'affichage au conseil vient non-seulement enfreindre la liberté d'expression mais nuit au processus participatif.

Une réelle participation commencerait par des conseillers qui se prévaudraient de leur prérogatives (06-051 art.32 2^e par) pour mettre les propositions citoyennes à l'ordre du jour ; elle devrait continuer en mettant à l'ordre du jour, de façon récurrente et distincte de la période de questions des citoyens, une période de dépôt de propositions citoyennes à chaque début de conseil municipal.

Une réelle démocratie participative implique être informé du processus, du calendrier et des propositions de lois, de pouvoir faire des propositions et d'exprimer son discernement sur les propositions venant tant de citoyens que du conseil.

Propositions :

- Mettre à l'ordre du jour, de façon récurrente et distincte de la période de questions, une période de dépôt de propositions citoyennes de durée illimitée à chaque début de conseil municipal et y faire la première lecture de la proposition ; inscrire ladite proposition pour une 2e lecture (ajout d'amendements) en commission avec le proposant.
- Publier, sur la voie publique (dans les abribus, colonnes Maurice, dans le métro), le calendrier des consultations publiques, des commissions et conseils municipaux, d'agglomération et d'arrondissement, avec la procédure pour y faire une proposition (initiative populaire).
- Publier, sur la voie publique (dans les abribus, colonnes Maurice, dans le métro), les initiatives populaires proposées.
- Produire et diffuser sur internet (par le site ville.montreal.qc.ca et sites de vidéos tel que youtube.com) un vidéo expliquant la structure municipale et la procédure de participation.
- Diffuser sur internet, comme pour le conseil municipal, les vidéos de tous les conseils d'arrondissement et d'agglomération. Négocier avec Télé-Québec la diffusion des périodes de questions et propositions venant des citoyens et des conseillers au conseil municipal.
- Créer une chaîne d'informations municipales, produire hebdomadairement des émissions d'information municipales, et les diffuser sur internet et les ondes télé gratuites (UHF).
- Créer une gazette officielle de Montréal disponible entre-autres dans les accès-Montréal, ou seraient publiées les avis d'appel d'offre, calendriers de consultation et d'assemblée, ainsi que toute information essentielle à la participation.
- Informer les citoyens des motions après leur 2e lecture avec le libellé, la position des différents partis politiques, et recueillir leur discernement (l'appui ou le rejet de la proposition).

Guillaume Blouin-Beaudoin